

Département de l'Yonne

Communauté de Communes
du JovinienEXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Date de convocation :	6 janvier 2012	Nombre de conseillers communautaires En exercice: 49 Présents : 47 Votants : 47
Date d'affichage de la convocation :	6 janvier 2012	

**Séance du 16 janvier 2012**

Le conseil communautaire s'est réuni en séance ordinaire le lundi seize janvier deux mille douze à vingt heures, à la salle polyvalente de Looze, sous la présidence de Monsieur Nicolas SORET.

ETAIENT PRESENTS : Monsieur Jean-Michel ROCHEFORT, Monsieur Michel KOZEL, Monsieur Claude GRUET, Monsieur Benoît COPPIN, Madame Catherine LOUBAT, Madame Marie-Lyne MAHIET (suppléante), Monsieur Laurent RIOTTE, Madame Evelyne TRES CARTES (suppléante), Madame Jacqueline LEFEBVRE (suppléante), Monsieur Patrick LEMAISTRE, Madame Raymonde ALLOUIS, Monsieur Bernard GUINOT, Madame Anaïs ESNAULT (suppléante), Monsieur Claude FRACHET, Madame Françoise DUPUIS, Monsieur Yves ROY, Monsieur Lucien JEAN-BAPTISTE, Monsieur Pascal JACQUEMARD, Monsieur Bernard QUINOT, Monsieur Rémi BICHEBOIS, Monsieur Christian ROTILIO, Monsieur Christian MORESK, Monsieur Guy DUCHENNE, Monsieur Jean-Pierre ROUSSEAU, Monsieur Lionel PERREAU, Monsieur Patrice CHASSERY, Monsieur Bernard MORAINÉ, Monsieur Yann CHANDIVERT, Monsieur Yves GENTY, Monsieur Maurice COLAS, Madame Frédérique COLAS, Madame Manuelle MOINE, Madame Paule-Hélène BORDERIEUX, Monsieur Thierry LEAU, Monsieur Laurent CHAT, Madame Gisèle DUMONT, Monsieur Daniel HURE, Monsieur Marcel GALLOIS (suppléant), Madame Eliette ITALIANO, Monsieur Jean-Pierre VIGNOT, Monsieur Jean-Pierre BAUSSART, Madame Valérie BRUSIN, Monsieur Louis BOUCHERON, Agnès BLANCARD, Monsieur Jean-François RAVSELI, Monsieur Michel THIAVILLE

ETAIENT EXCUSES :

Monsieur Philippe MAUNY, représenté par Madame Marie-Lyne MAHIET
Monsieur Yannick VILLAIN, représenté par Madame Anaïs ESNAULT
Monsieur Jean-Claude GRELARDON, représenté par Monsieur Marcel GALLOIS
Monsieur Hervé DESCHAMPS
Monsieur Olivier CENDRÉ

SECRETAIRE DE SEANCE : Madame Frédérique COLAS

OBJET : Débat d'Orientations Budgétaires pour 2012

OBJET : Débat d'Orientations Budgétaires pour 2012

VU l'article L 2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales qui prévoit la tenue d'un débat sur les orientations budgétaires,

CONSIDERANT que pour les Communautés de Communes comprenant une commune de plus de 3 500 habitants, un Débat d'Orientations Budgétaires doit être organisé préalablement au vote du budget primitif et doit faire l'objet d'une délibération.

Vu l'avis favorable des membres du bureau communautaire réuni le 3 janvier 2012,

Vu l'exposé du président,

**Le Conseil Communautaire,
Après en avoir délibéré,**

Déclare avoir débattu des orientations budgétaires pour le budget principal pour l'année 2012.

Pour copie conforme,
Le Président,
Nicolas SORET



Date de réception
par la Préfecture : 25/01/2012

date de publication : 26/01/2012